

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

N° CCAS_2024DL046

Date de convocation : 4 octobre 2024

Affichage du compte-rendu :

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - CREANCES ETEINTES

L'an deux mille vingt quatre, le dix octobre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Gilles BARRET (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Nathalie RENE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Par courrier (liste 6558160111), Madame la trésorière principale nous a fait savoir que par jugement, le tribunal d'instance de Lyon a statué sur une procédure de surendettement de l'un de nos usagers.

Un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcé à son encontre, avec effacement de la dette.

Les sommes inhérentes des produits dus au titre des frais d'accueil à l'EAJE Les Petits Gones ne peuvent donc pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en créances éteintes :
 - le titre de recette 184/2022 pour un montant de 236,37 €.
 - le titre de recette 40/2023 pour un montant de 20,16 €.
 - le titre de recette 45/2023 pour un montant de 243,04 €.
 - le titre de recette 190/2023 pour un montant de 243,04 €.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 
ID : 069-266910413-20241010-CCAS_2024DL046-DE

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,